

CAHIER DES CHARGES

PERSONNE PUBLIQUE

COMMUNE DE PRIX-LES-MEZIERES

TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE

REMISE DES OFFRES

Date et heure limites de réception des offres :

21 janvier 2022



ARTICLE 1 – DESIGNATION DES PARTIES CONTRACTANTES

Les présents travaux sont conclus entre :

D'une part,

La commune de

PRIX-LES-MEZIERES

Adresse

Représentée par Mr. Le Maire, sis à la
mairie

Place Charles de Gaulle, 08000 PRIX-LES-MEZIERES

Dûment habilité(e), ou son représentant.

Et d'autre part,

Monsieur, Madame

Agissant en son nom personnel ou au
nom de la société

Dûment habilité(e) dont le siège social
est situé

N° SIRET

N° RCS

Code APE

ARTICLE 2 – OBJET DES TRAVAUX

Réfection et mise en conformité de divers points de voirie à Prix les Mézières :

- Rue du Stade au droit de l'abribus:
 - Réfection en demi- chaussée
 - Fourniture et pose de CC1 et T1
 - Reprise des trottoirs
- Entrée Archereau chemin Haie Arrêt :
 - Réfection du trottoir (165kg/m2)
 - Mise à niveau des regards
 - Fourniture pose CC1 haute pression
 - Reprise sur chaussée
- Parking devant local des services techniques de la ville :
 - Réfection du parking en enrobé
 - Fourniture et pose bordures T1 et CS1

- Passage piéton rue d'Evigny et rue des Ecolières :
Création passage surbaissé
Fourniture et pose T2 surbaissé
Reprise de trottoir
- Parking rue de Fagnon :
Abaissement de trottoir
Fourniture et pose A2
Reprise de trottoir
- Rue du Moulin :
Réalisation d'un ESU de type bicouche 6/10,4/6 sur chemin communal
(entrée de 2 maisons) avec préparation de la base.

L'entreprise fournira un devis estimatif des travaux après **avoir effectué une visite** sur les lieux avec Le responsable des services techniques 07 87 36 77 51 et l'adjoint aux travaux 06 07 78 06 39

L'ensemble des travaux sera réalisé dans les règles de l'art et normes en vigueur. L'entrepreneur prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des chantiers et mettra en place pour chacun d'entre eux une signalisation temporaire de chantier. Ces dispositions sont incluses dans le prix des prestations.

ARTICLE 3 – PIECES CONSTITUTIVES

Les pièces contractuelles constitutives du présent cahier des charges sont les suivantes par ordre de priorité décroissant :

- Le présent document faisant office de document contractuel et de cahier des clauses particulières et ses annexes éventuelles ;
- Le cadre de détail estimatif ;
- Le plan des travaux ;
- Les attestations fiscales ou sociales ou état annuel des certificats reçus, ainsi que les pièces mentionnées à l'article R324-4 du Code du Travail.

ARTICLE 4 – DELAI

Réalisation des travaux :

- Le délai court à la notification des travaux par le Maître d'Ouvrage.
- Le délai contractuel des travaux est égal à 30 jours ouvrables.

Dates souhaitées de démarrage des travaux : printemps 2022

ARTICLE 6 – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Conditions de jugement des offres de prix des candidats admis en tenant compte des critères suivants :

- ❖ Critère prix: 100 %

Conformément aux dispositions de l'article 45 de l'Ordonnance 2015-899, les personnes physiques ou morales admises au redressement judiciaire devront justifier à l'appui de leur offre de prix qu'elles ont été habilitées à poursuivre leur activité pendant la durée prévisionnelle d'exécution du marché.

La commune informe les candidats qui auront remis une offre qu'il pourra être procédé à des négociations autant sur le prix que sur les modalités techniques.

ARTICLE 7 – PRIX ET MODALITES DE VARIATION DES PRIX

L'évaluation de l'ensemble des travaux telle qu'elle résulte du détail estimatif joint en annexe est :

Montant des travaux HT

--

TVA 20%

--

Montant total des travaux TTC

--

En lettre :

--

Les prix sont fermes et définitifs.

ARTICLE 8 – PENALITES DE RETARD

Par dérogation à l'article 20 du CCAG Travaux :

- En cas de retard dans l'exécution des travaux, imputable au titulaire du marché, une pénalité de 100€ par jour de retard sera appliquée sans mise en demeure préalable ;

ARTICLE 9 – MODALITES DE REGLEMENT ET DE PAIEMENT

9-1 : Les prestations seront réglées sur présentation d'une facture globale à l'issue de la réalisation des prestations et après avoir procédé à leur réception.

9-2 : En cas de sous-traitance, le règlement des sommes dues est subordonné aux dispositions réglementaires concernant cette procédure (article 9).

9-3 : Le délai maximum de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception de la facture faute de quoi des intérêts moratoires au taux de l'intérêt légal seront dus de plein droit.

9-4 : La personne publique contractante se libérera des sommes dues en exécution du présent document en faisant porter le montant du crédit du compte ou en cas de groupement d'entreprises au compte conjoint ouvert au nom de :

Société :

--

Sous le numéro :

--

Code banque	Code guichet	Clé

9-5 : Le comptable public assignataire des paiements est Madame la trésorière, trésorerie de Charleville-Mézières.

ARTICLE 10 – DISPOSITIONS EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Le titulaire peut sous-traiter une partie de l'exécution des prestations. Le recours à la sous-traitance est subordonné à la présentation d'un acte spécial pour l'acceptation du sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement par la personne publique. Pour le paiement direct, le titulaire joint à la facture une attestation de paiement indiquant le montant à régler au sous-traitant. Ce montant est déduit des sommes dues au titulaire.

ARTICLE 11 – CONDITIONS DE RECEPTION ET GARANTIE

11-1 : Conditions de réception

A l'achèvement des travaux, la réception porte sur la totalité des prestations réalisées conformément aux spécifications techniques du cahier des charges. Elle fait l'objet d'un constat contradictoire final, valant décision de réception. Toutefois, en cas de réserves dus aux non façons ou aux malfaçons, la décision de réception est subordonnée à la levée des réserves par un nouveau constat contradictoire.

11-2 : Garantie technique

Le titulaire garantit la personne publique pendant un an à compter de la date d'effet de la décision de réception contre tous les désordres constatés durant cette période.

ARTICLE 12 – REGLEMENT DES DIFFERENDS OU LITIGES

Avant tout contentieux, les parties s'engagent à régler les différends et litiges à l'amiable avant de procéder à la saisine de la justice.

En cas de procédure contentieuse, le Tribunal Administratif de Chalons en Champagne reste seul compétent.

ARTICLE 13 – ASSURANCES

Dans un délai de 10 jours à compter de la notification des travaux et avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur titulaire ainsi que les cotraitants et les sous-traitants désignés dans le cahier des charges devront justifier qu'ils sont titulaires d'une assurance garantissant les tiers en cas d'accident ou de dommages causés par l'exécution des travaux.

ARTICLE 14 – DECLARATIONS DU CANDIDAT

Le soussigné déclare sur l'honneur avoir satisfait à l'ensemble des obligations fiscales et sociales, être en règle vis à vis des articles 48 et 49 du décret 2016-360, ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour certaines infractions au Code du Travail dans les conditions prévues respectivement aux articles 51 du décret 2016-360 et 45 à 50 de l'ordonnance 2015-899.

J'atteste en outre que les salariés seront employés régulièrement au regard des articles L 143-3 et L 620-3 du Code du Travail.

Enfin, en cas de procédure de redressement judiciaire, je fournis la copie du jugement correspondant.

Fait en un seul original, à

Le

Signature de l'entrepreneur précédée de la mention manuscrite « **Lu et approuvé** »

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est accepté avec notification la présente offre :

Montant total de l'offre retenue :

En lettre :

L'offre est valable pendant 90 jours.

A le Le Maire

Signature

DATE D'EFFET DU MARCHÉ

Reçu notification le : Le prestataire

Signature

Reçu l'avis de réception postale de la notification
, signé le par le prestataire destinataire.

A le Le Maire

Signature

Désignation	Quantité	P.U H.T	Prix H.T
Entrée Archereau (chemin haie arrêt) : réfection trottoir			
Transfert de matériel + signalisation	1		
Sciage de l'enrobé existant	34 ml		
Terrassement et évacuation des déchets	8 m3		
Fourniture et pose de grave 0/31,5 sur 15 cm compacté	7 t		
Fourniture et pose de caniveaux CC1 haute pression sur lit béton autocompactant	14 ml		
Fourniture et pose d'enrobé BBSG 0/10 dosé à 165 kg/m2	5 t		
Total H.T			
TVA			
Total T.T.C			

Désignation	Quantité	P.U H.T	Prix H.T
Rue d'Evigny : réalisation d'un passage piéton surbaissé			
Transfert de matériel + signalisation	1		
Sciage de l'enrobé existant	16 ml		
Terrassement et évacuation des déchets	3 m3		
Fourniture et pose de grave 0/31,5 sur 15 cm compacté	2,5 t		
Fourniture et pose de bordure T2 surbaissée sur lit de béton autocompactant	10 ml		
Fourniture et pose d'enrobé BBSG 0/6 dosé à 120kg/m2	2 t		
Total H.T			
TVA			
Total T.T.C			

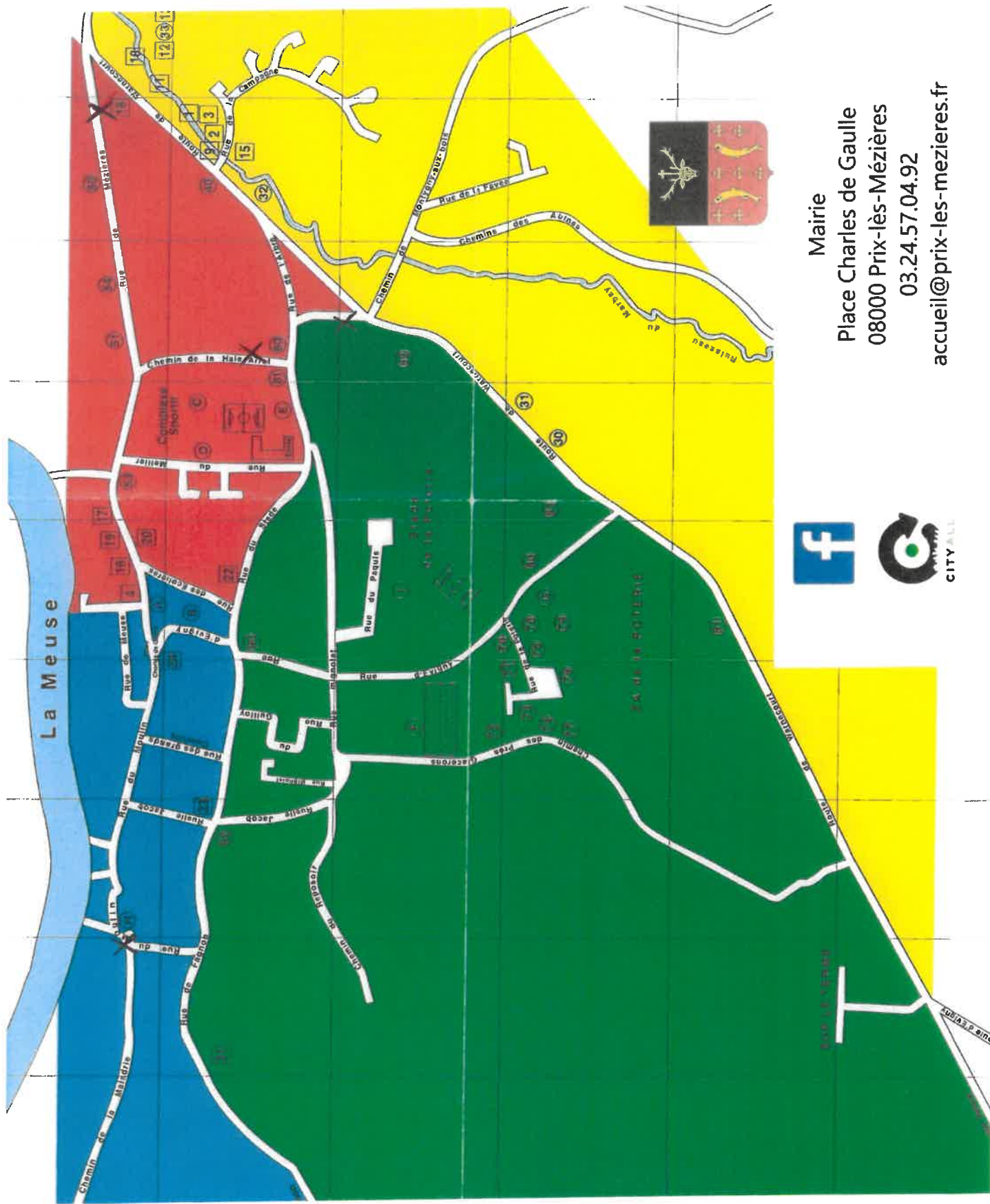
Désignation	Quantité	P.U H.T	Prix H.T
Rue de Fagnon: parking à proximité du n°36, abaissement trottoir			
Transfert de matériel + signalisation	1		
Sciage de l'enrobé existant	4 ml		
Terrassement et évacuation des déchets	1 m3		
Fourniture et pose de grave 0/31,5 sur 15 cm compacté	1 t		
Fourniture et pose de bordure A2 sur lit de béton autocompactant	3 ml		
Fourniture et pose d'enrobé BBSG 0/6 dosé à 120 kg/m2	0,5 t		
Total H.T			
TVA			
Total T.T.C			

désignation	Quantité	P.U H.T	Prix H.T
Rue du stade : réfection chaussée à proximité de l'abribus			
Tranfert de matériel +signalisation	1		
Sciage de l'enrobé existant	46 ml		
Terrassement et évacuation des déchets	17 m3		
Fourniture et pose de grave 0/31,5 sur 15 cm compacté	15,750 t		
Fourniture et pose de bordure T1 et CS1 sur lit de béton autocompactant	20 ml		
Fourniture et pose d'enrobé BBSG 0/10 dosé à 165 kg/m2	11,5 t		
Total H.T			
TVA			
Total T.T.C			

Désignation	Quantité	P.U H.T	Prix H.T
Rue de Mézières: réaménagement parking Ateliers municipaux			
Transfert de matériel + signalisation	1		
Sciage de l'enrobé existant	64 ml		
Terrassement et évacuation des déchets	127,5 m3		
Fourniture et pose de grave 0.31,5 sur 15 cm compacté	144 t		
Fourniture et pose de bordures T1 et CS1 sur lit de béton autocompactant	60 ml		
Fourniture et pose d'enrobé BBSG 0/10 dosé à 120kg/m2	62 t		
Fourniture et pose d'enrobé BBSG 0/6 dosé à 95 kg/m2	9,5 t		
Création places de parking	15		
Fourniture et pose de bande podotactile	3 ml		
Total H.T			
TVA			
Total T.T.C			

Désignation	Quantité	P.U H.T	Prix H.T
Rue du moulin : création trottoir angle rue de la maladrie			
Transfert de matériel + signalisation	1		
Sciage de l'enrobé existant	14 ml		
Terrassement et évacuation des déchets	22 m3		
Fourniture et pose de grave 0/31,5 sur 15 cm compacté	16,5 m3		
Fourniture et pose de bicouche 6/10 4/6	110 m2		
Total H.T			
TVA			
Total T.T.C			

Désignation	Quantité	P.U H.T	Prix H.T
Rue du moulin : création trottoir angle de rue de la maladrie			
Transfert de matériel + signalisation	1		
Sciage de l'enrobé existant	14 ml		
Terrassement et évacuation des déchets	22 m3		
Fourniture et pose de grave 0/31,5 sur 15 cm compacté	16.5		
Fourniture et pose d'enrobé BBSG 0/10 dosé à 120 kg/m2	15 t		
Total H.T			
TVA			
Total T.T.C			



Mairie
Place Charles de Gaulle
08000 Prix-lès-Mézières
03.24.57.04.92
accueil@prix-les-mezieres.fr

